



**HAL**  
open science

## Prélèvements ongulés sauvages - saison 2021 – 2022

Christine Saint-Andrieux, Aurélie Barboiron, Matthieu Salvaudon

### ► To cite this version:

Christine Saint-Andrieux, Aurélie Barboiron, Matthieu Salvaudon. Prélèvements ongulés sauvages - saison 2021 – 2022. OFB; Réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC. 2022. <hal-05600663>

**HAL Id: hal-05600663**

**<https://ofb.hal.science/hal-05600663v1>**

Submitted on 23 Apr 2026

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY 4.0 - Attribution - International License

# PRÉLÈVEMENTS ONGULÉS SAUVAGES SAISON 2021 – 2022

Cette année, les prélèvements de toutes les espèces de grand gibier sont en hausse. Ceux du cerf élaphe, du chevreuil, du sanglier et du daim atteignent des records jamais enregistrés. Ceux du chamois et de l'isard, bien qu'en légère hausse cette année, semblent se stabiliser par rapport aux années précédentes. Les prélèvements du cerf sika sont en très forte augmentation et rivalisent avec le record historique de 2011.

	Attributions	Prélèvements
Cerf	108 438	75 397
Chevreuil	753 056	602 866
Sanglier	/	842 802
Chamois	16 750	12 206
Isard	3 668	2 695
Mouflon	3 604	2 512
Daim	3 665	1 501
Cerf sika	/	181

Données issues du réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC

*Rappelons que ces chiffres sont issus des données transmises par les interlocuteurs techniques des fédérations départementales des chasseurs. Dans certains départements, ils doivent parfois réaliser des extrapolations à partir de leur connaissance du terrain et des différents éléments administratifs et techniques de leur territoire.*



**Pour le cerf**, avec une forte augmentation des réalisations (+ 7,9 %) par rapport à la saison précédente, les prélèvements dépassent pour la première fois les 75 000 animaux.



**Pour le chevreuil**, les prélèvements de cette saison sont en augmentation (+ 3,7 %) et dépassent pour la première fois la barre des 600 000 animaux.



**Pour le sanglier**, avec une hausse de 5,2 % par rapport à la saison précédente, les prélèvements nationaux atteignent cette année un nouveau record historique.



**Pour le chamois**, les chiffres confirment que la baisse observée l'année dernière est bien à imputer à la tempête Alex, qui avait fortement réduit les possibilités de chasse dans des secteurs de présence très importants pour cette espèce. En effet, les prélèvements sont en forte hausse (+ 19,5 %) cette année, et retrouvent des valeurs proches de ceux des années antérieures.



**Pour le mouflon**, après trois années de diminution, les prélèvements sont de nouveau en hausse (+ 3,3 %) et dépassent légèrement les 2 500 animaux.



**Pour l'isard**, après deux années de baisse les prélèvements sont en hausse cette saison et seul un département enregistre une diminution par rapport à l'année dernière.



**Pour le daim**, cette année l'espèce est prélevée dans 48 départements et les prélèvements sont en augmentation pour la quatrième année consécutive.

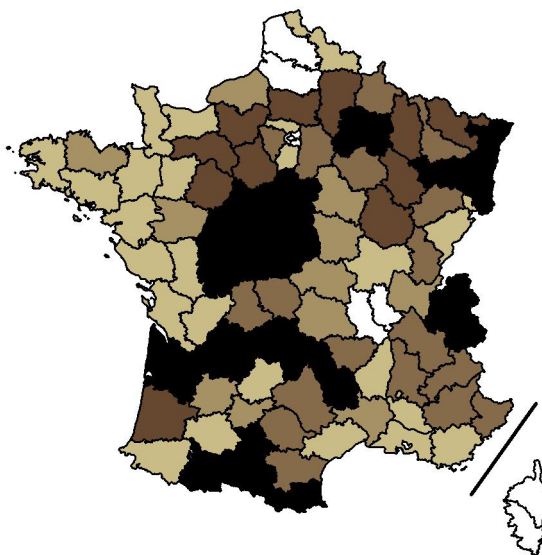


**Pour le cerf sika**, cette année l'espèce est prélevée dans 9 départements. Les prélèvements augmentent très fortement (+ 50,4 %).

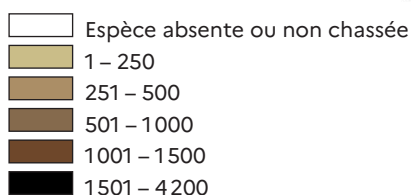
# LE CERF

## *Cervus elaphus*

### PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

## Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 2 000 cerfs dans onze départements : l'Indre-et-Loire (2 850), l'Indre (2 526), le Loir-et-Cher (2 521), le Cantal (2 503), la Dordogne (2 295), l'Ariège (2 226), les Hautes-Pyrénées (2 180), la Marne (2 125), le Bas-Rhin (2 080), la Haute-Garonne (2 040) et la Vienne (2 033).

Le **prélèvement national\*** aux 100 ha boisés est de 0,42 cerf lorsque le calcul est fait sur les départements où l'espèce est chassée.

L'Indre (2,2), la Vienne (1,9), l'Indre-et-Loire (1,8), l'Eure-et-Loir et le Cantal (1,5) ont les densités de prélèvements les plus élevées aux 100 ha boisés.

\* Valeurs calculées d'après les données de la BDForêt\_v2 de l'IGN.



© Benoît Hamann

Total des prélèvements\* : 75 397  
 Total attributions : 108 438  
 Total réalisations\*\* : 75 381  
 Taux de réalisation : 69,5 %  
 Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 16

\* Les prélèvements correspondent au total des animaux tués, en nature, tous modes et toutes périodes de chasse confondus.

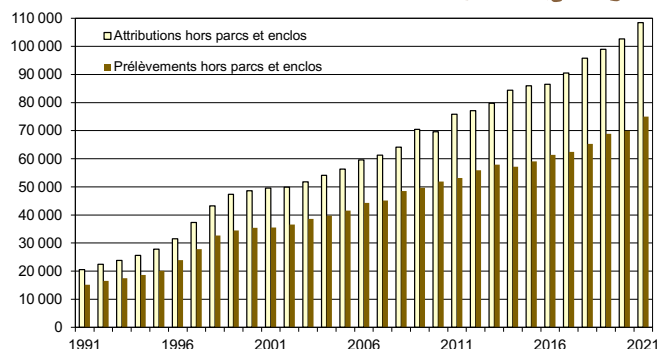
\*\* Les réalisations correspondent aux animaux tués dans le cadre d'un plan de chasse.

**En hausse** (plus de 20 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Drôme (+ 53 %), la Vendée (+ 36 %), le Puy-de-Dôme (+ 34 %), le Doubs (+ 31 %), les Pyrénées-Atlantiques (+ 29 %), le Nord et le Tarn-et-Garonne (+ 22 %), le Loir-et-Cher et la Lozère (+ 21 %).

**En baisse** (plus de 20 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : les Deux-Sèvres (- 19 %), les Pyrénées-Orientales (- 16 %), la Nièvre (- 15 %), l'Hérault et le Morbihan (- 12 %) et l'Ain (- 11 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes les deux dernières saisons de chasse ont été retenus.

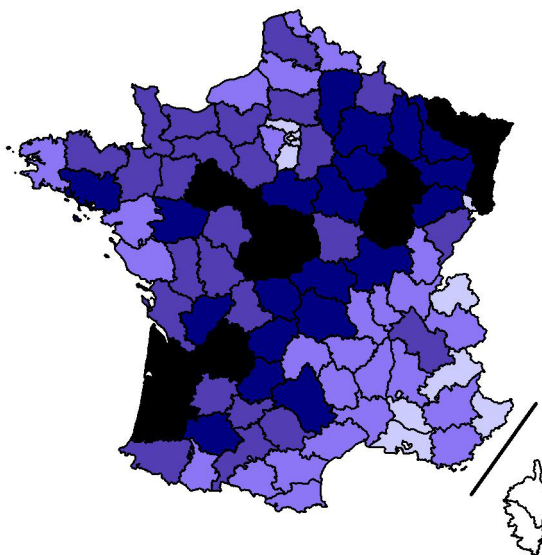
Progression sur un an : + 7,9 %  
 Progression sur 10 ans : x 1,3  
 Progression sur 20 ans : x 2,1



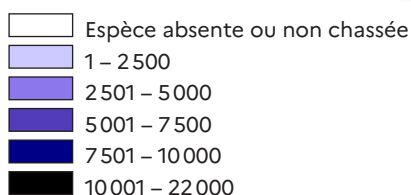
# LE CHEVREUIL

## *Capreolus capreolus*

### PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Prélèvements  
hors parcs  
et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

## Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 10 000 chevreuils dans douze départements : La Moselle (16 842), la Dordogne (15 065), le Bas-Rhin (14 623), le Cher (13 849), les Landes (13 697), la Haute-Marne (13 314), le Loir-et-Cher (12 858), la Gironde (12 539), la Côte-d'Or (11 955), le Haut-Rhin (10 634), l'Indre (10 392) et la Sarthe (10 150).

Le prélèvement national\* est de 1,09 chevreuil aux 100 ha totaux et de 3,38\* chevreuils aux 100 ha boisés.

Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin (3,0), la Moselle (2,7), la Haute-Marne (2,1) et le Loir-et-Cher (2,0).

\* Valeurs calculées d'après les données de la BDForet\_v2 de l'IGN.



© Fabrice Simon

Total des prélèvements\* : 602 866  
Total attributions : 753 056  
Total réalisations\*\* : 602 490  
Taux de réalisation : 80,0 %  
Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 376

\* Les prélèvements correspondent au total des animaux tués, en nature, tous modes et toutes périodes de chasse confondus.

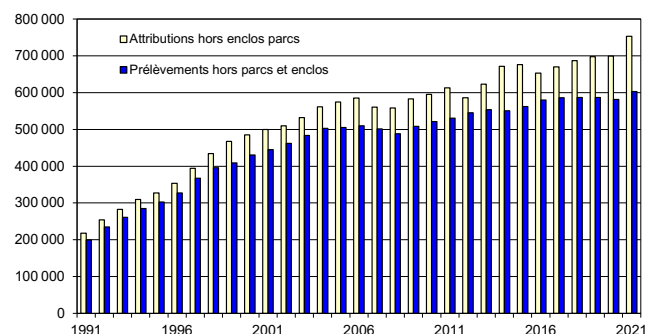
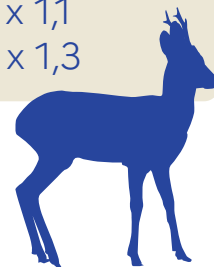
\*\* Les réalisations correspondent aux animaux tués dans le cadre d'un plan de chasse.

**En hausse** (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : les Landes (+ 48 %), les Deux-Sèvres (+ 30 %), la Drôme (+ 26 %), la Charente (+ 19 %), les Alpes-Maritimes (+ 16 %), la Haute-Savoie (+ 14 %), le Calvados (+ 13 %), la Loire, les Pyrénées-Atlantiques et les Pyrénées-Orientales (+ 11 %).

**En baisse** (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Nièvre (- 23 %), la Vienne (-21 %) et la somme (- 13 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 100 prélèvements ont été retenus.

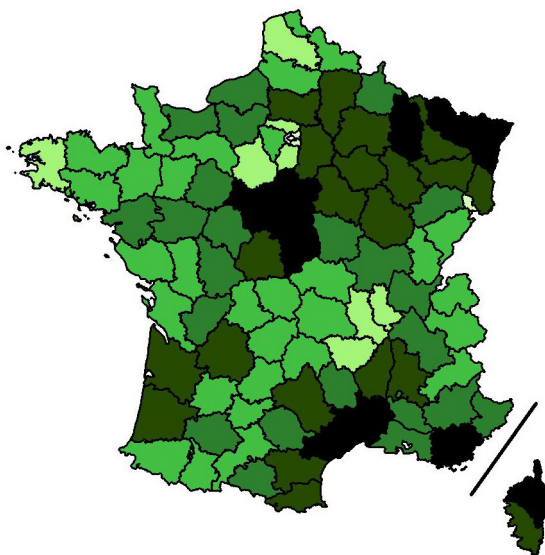
Progression sur un an : + 3,7 %  
Progression sur 10 ans : x 1,1  
Progression sur 20 ans : x 1,3



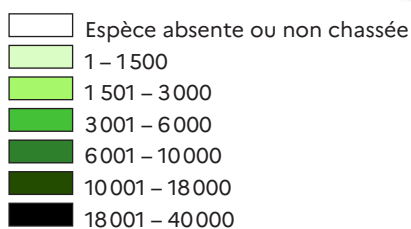
# LE SANGLIER

*Sus scrofa*

## PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

## Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 20 000 sangliers dans huit départements : le Loir-et-Cher (31 638), le Gard (25 314), la Moselle (24 263), la Haute-Corse (23 955), le Bas-Rhin (21 917), le Cher (21 874), l'Hérault (21 799) et le Var (20 594).

Le prélèvement national\* est de 1,53 sanglier aux 100 ha totaux et de 4,73\* sangliers aux 100 ha boisés. Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans la Haute-Corse (5,1), le Loir-et-Cher (4,9), le Bas-Rhin (4,6), le Gard et le Haut-Rhin (4,3).

\* Valeurs calculées d'après les données de la BDForet\_v2 de l'IGN.



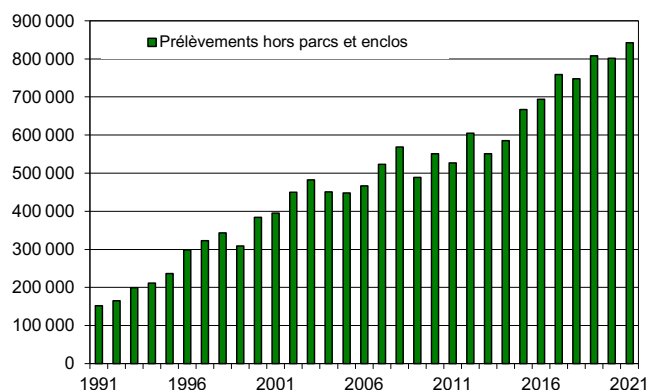
Total des prélèvements : 842 802  
dont prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 9 610  
Prélèvement départemental moyen : 8 966  
Prélèvement départemental médian : 7 117

**En forte hausse :** (plus de 30 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Haute-Loire (+ 52 %), la Manche (+ 48 %), le Pas-de-Calais (+ 43 %), la Haute-Savoie (+ 38 %) et la Haute-Corse (+ 32 %).

**En baisse :** (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Vaucluse (- 19 %), le Gard, les Hautes-Pyrénées et la Sarthe (- 16 %), la Drôme et le Rhône (- 14 %), la Dordogne et la Haute-Saône (- 12 %) et la Haute-Garonne (- 11 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 100 prélèvements ont été retenus.

Progression sur un an : + 5,2 %  
Progression sur 10 ans : x 1,4  
Progression sur 20 ans : x 1,9



# L'ISARD ET LE CHAMOIS

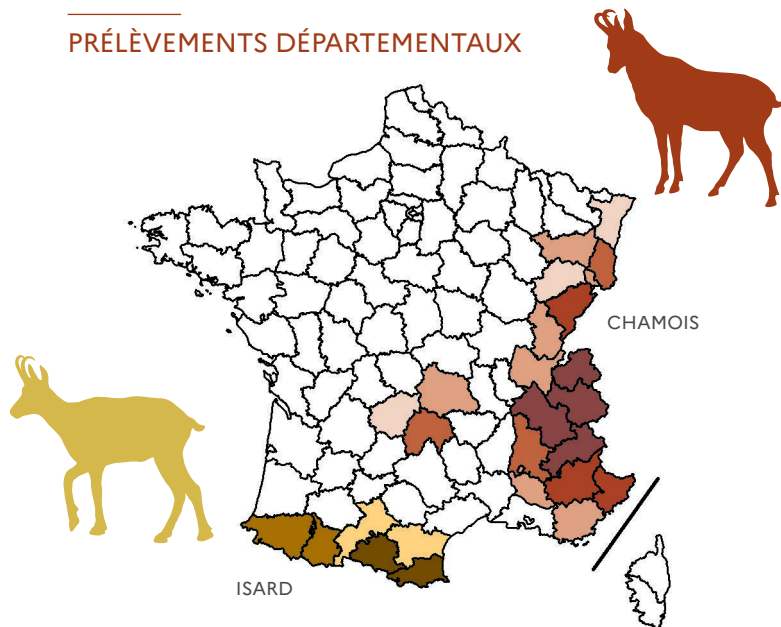
*Rupicapra pyrenaica*  
et *Rupicapra rupicapra*



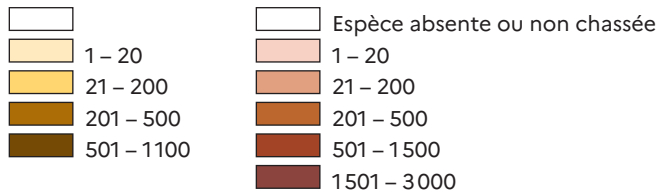
ISARD

CHAMOIS

## PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



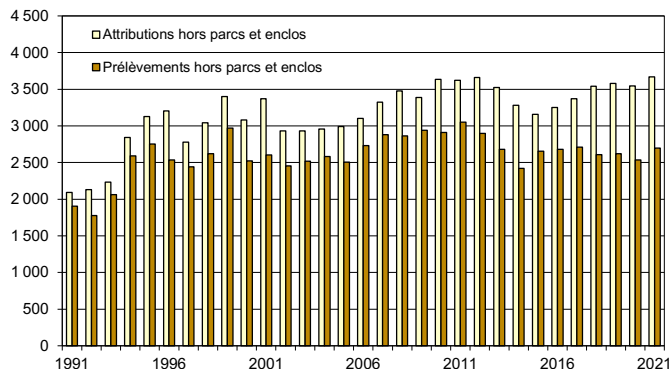
### Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

## Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 500 isards dans deux départements : les Pyrénées-Orientales (764) et l'Ariège (704).



	Isard	Chamois
Total attributions	3 668	16 750
Total réalisations	2 695	12 206
Taux de réalisation	73,5 %	72,9 %

**ISARD – En hausse** : la Haute-Garonne (+ 63 %), les Hautes-Pyrénées (+ 35 %), l'Aude (+ 16 %), l'Ariège et les Pyrénées-Atlantiques (+ 11 %).

**En baisse** : les Pyrénées-Orientales (- 16 %).

### CHAMOIS

**Apparition** (par rapport à la saison précédente) : la Corrèze.

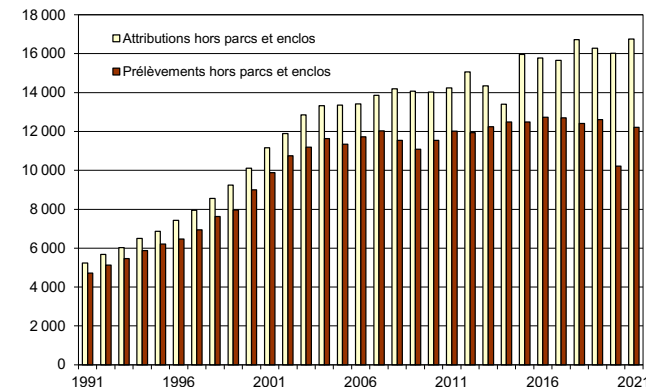
**En hausse** (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : les Alpes-Maritimes (+ 140 %), le Cantal (+ 39 %), le Jura (+ 36 %), les Alpes-de-Haute-Provence (+ 33 %), le Puy-de-Dôme (+ 31 %), la Haute-Savoie (+ 22 %), les Hautes-Alpes (+ 19 %), l'Ain, le Doubs et la Drôme (+ 12 %).

**En baisse** (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : aucun département.

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 prélèvements ont été retenus.

	Isard	Chamois
Progression sur un an	+ 6,4 %	+ 19,5 %
Progression sur 10 ans	x 0,9	x 1
Progression sur 20 ans	x 1,1	x 1,1

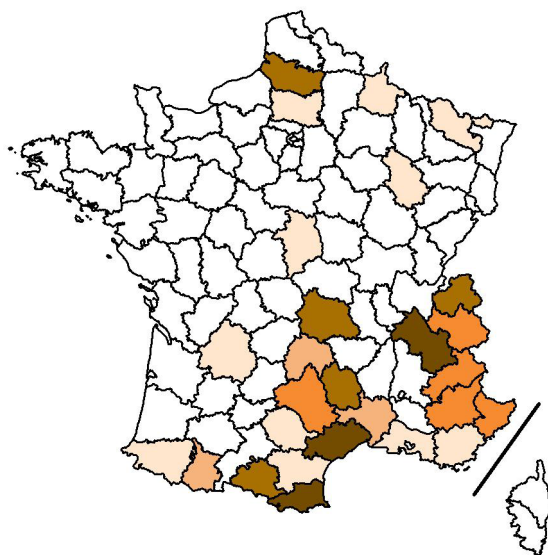
Les prélèvements sont supérieurs à 1 000 chamois dans cinq départements : la Savoie (2 509), les Hautes-Alpes (1 892), la Haute-Savoie (1 843), l'Isère (1 729) et les Alpes-de-Haute-Provence (1 330).



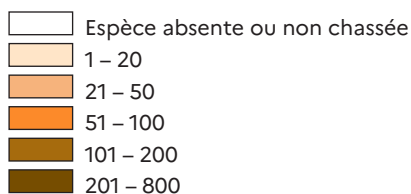
# LE MOUFLON

*Ovis gmelini musimon*  
x *Ovis sp.*

## PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



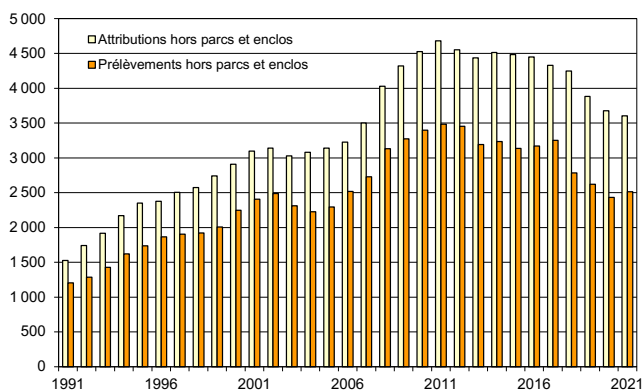
Prélèvements  
hors parcs  
et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

## Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 200 mouflons dans trois départements : l'Hérault (585) les Pyrénées-Orientales (358), et l'Isère (347).



Total des prélèvements\*: 2 512

Total attributions : 3 604

Total réalisations \*\*: 2 458

Taux de réalisation : 68,2%

Prélèvements dans le cadre  
des mesures administratives : 54

\*Les prélèvements correspondent au total des animaux tués, en nature, tous modes et toutes périodes de chasse confondus.

\*\* Les réalisations correspondent aux animaux tués dans le cadre d'un plan de chasse.

**Apparition** (par rapport à la saison précédente) : les Bouches-du-Rhône et le Cher.

**Disparition** (par rapport à la saison précédente) : le Loir-et-Cher.

**En hausse** (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : l'Aveyron (+ 74 %), les Hautes-Alpes (+ 70 %), le Puy-de-Dôme (+ 38 %), l'Ariège et la Haute-Savoie (+ 26 %), la Somme (+ 21 %), l'Hérault (+ 18 %) et la Lozère (+ 13 %).

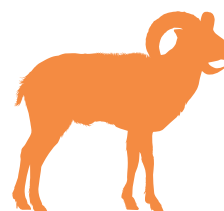
**En baisse** (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : les Pyrénées-Orientales (- 35 %), les Alpes-Maritimes (- 21 %) et les Hautes-Pyrénées (- 11 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes ont été retenus.

Progression sur un an : + 3,3 %

Progression sur 10 ans : x 0,7

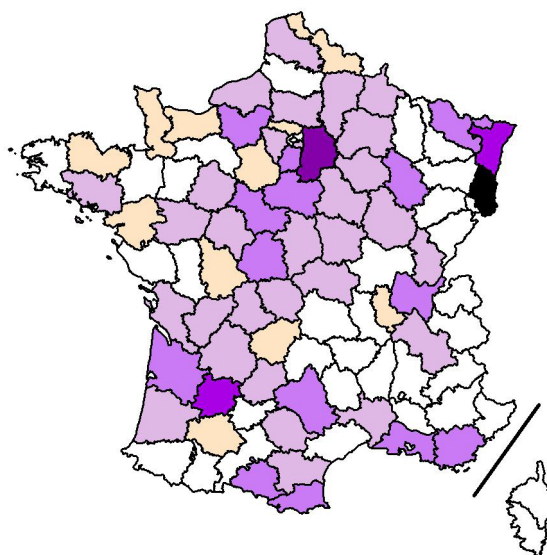
Progression sur 20 ans : x 1



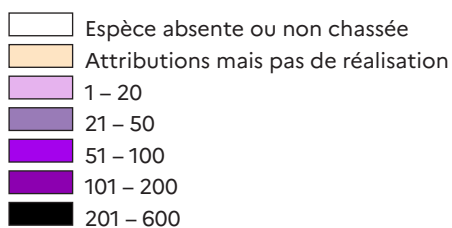
# LE DAIM

*Dama dama*

## PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



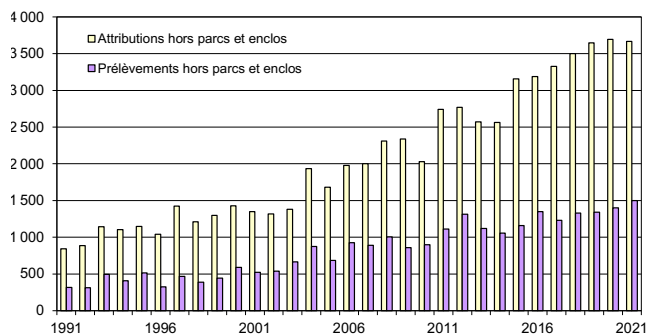
Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

## Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 50 daims dans quatre départements : le Haut-Rhin (461), la Seine-et-Marne (160), le Bas-Rhin (77) et le Lot-et-Garonne (68).



© Pierre Matzke

Total des prélèvements\* : 1 463  
Total réalisations\*\* : 1 501  
Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 38  
Prélèvement départemental moyen\*\*\* : 25  
Prélèvement départemental médian\*\*\* : 9

\*Les prélèvements correspondent au total des animaux tués, en nature, tous modes et toutes périodes de chasse confondus.

\*\* Les réalisations correspondent aux animaux tués dans le cadre d'un plan de chasse.

\*\*\* la moyenne et la médiane ont été calculées sur l'ensemble des départements ayant au moins 1 attribution ou 1 prélèvement cette saison.

**Apparition** (par rapport à la saison précédente) : l'Aube, l'Aude, la Côte-d'Or, la Gironde, la Marne, le Morbihan et l'Yonne.

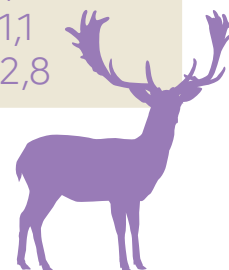
**Disparition** (par rapport à la saison précédente) : le Calvados, les Côtes-d'Armor, l'Eure-et-Loir, le Gers, la Loire, la Manche, le Nord et la Haute-Saône.

**En hausse** (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : l'Eure (+ 100 %), l'Essonne (+ 67 %), l'Ain (+ 33 %), le Lot-et-Garonne (+ 26 %), la Seine-et-Marne (+ 15 %) et la Moselle (+ 14 %).

**En baisse** (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Bas-Rhin (- 32 %).

Remarque : Pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes ont été retenus.

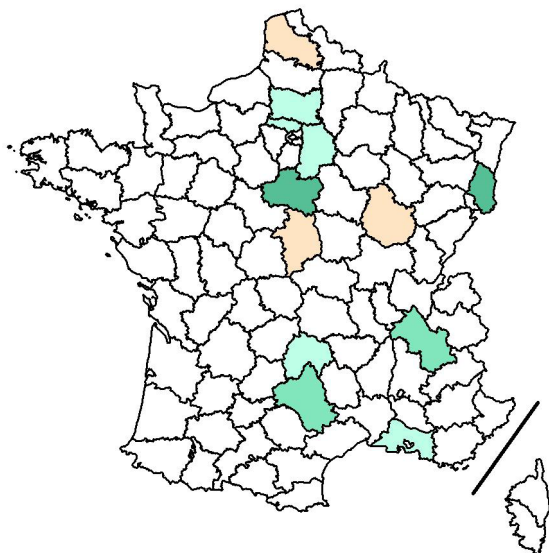
Progression sur un an : + 7,1 %  
Progression sur 10 ans : x 1,1  
Progression sur 20 ans : x 2,8



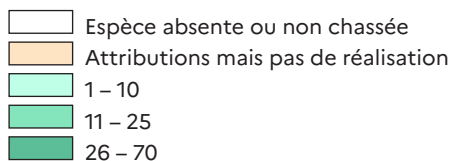
# LE CERF SIKA

## *Cervus nippon*

### PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



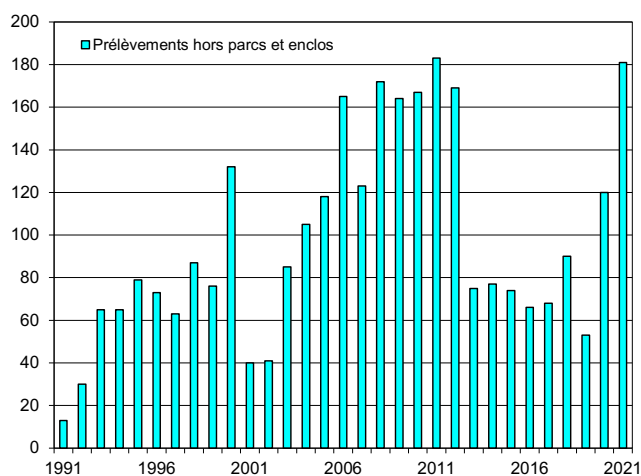
Prélèvements  
hors parcs  
et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

## Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 5 animaux dans sept départements : le Loiret (66), le Haut-Rhin (60), l'Aveyron (13), l'Isère (13), les Bouches-du-Rhône (9), l'Oise (8) et la Seine-et-Marne (6).



© Jean-Luc Hamann

Total prélèvements : 180

Prélèvements dans le cadre  
des mesures administratives : 1

Prélèvement départemental moyen\* : 20

Prélèvement départemental médian\* : 9

\*la moyenne et la médiane ont été calculées sur l'ensemble des départements ayant au moins 1 attribution ou 1 prélèvement cette saison.

**Apparition** (par rapport à la saison précédente) : l'Aveyron, l'Isère, la Seine-et-Marne et le Val-d'Oise.

**Disparition** (par rapport à la saison précédente) : aucun département.

**En hausse** (par rapport à la saison précédente) : l'Oise (+ 60 %), le Haut-Rhin (+ 43 %), les Bouches-du-Rhône (+ 12 %) et le Loiret (3 %).

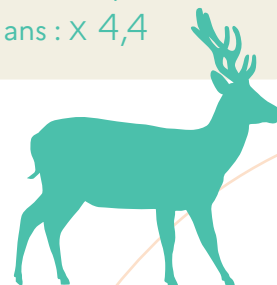
**En baisse** (par rapport à la saison précédente) : aucun département.

Remarque : Pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 5 têtes ont été retenus.

Progression sur un an : 50,8 %

Progression sur 10 ans : x 1,1

Progression sur 20 ans : x 4,4



Pour en savoir plus



Réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC  
e-mail : [reseau.ongules-sauvages@ofb.gouv.fr](mailto:reseau.ongules-sauvages@ofb.gouv.fr)  
<https://professionnels.ofb.fr/fr/node/1431>

Christine Saint-Andrieux  
OFB  
8 chemin de la Sablière  
ZA Sud  
67560 Rosheim

Auréli Barboiron  
OFB  
18, rue Principale  
67290 La-Petite-Pierre  
Tel : 03 88 71 41 09